



Dossier de demande d'aide pour la participation aux accueils de loisirs avec ou sans hébergement : temps extrascolaire, petites et grandes vacances

Modifications à compter du 1^{er} septembre 2019

PIECES IMPERATIVES A JOINDRE AU DOSSIER

- Originaux des facture(s) détaillée(s) ou attestation (s) portant cachet et signature du directeur de l'organisme de vacances, sur papier à en-tête de cet organisme, mentionnant :
 - Facture au nom du parent qui a réglé la facture (parent résidant à Savigneux)
 - les nom, prénom de l'enfant concerné par le séjour.
 - le n° d'agrément délivré par la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations,
 - le lieu du séjour
 - les dates du séjour avec la mention "avec" ou "sans" hébergement
 - le nombre de jours de fréquentation pour les centres de loisirs
 - le prix réellement payé par la famille exclusivement pour le ou les enfant(s), tout Bon CAF et/ou toute autre subvention déduits.
- Un relevé d'identité bancaire ou postal (en concordance avec le nom du parent qui a réglé la facture)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Lettre type (cf. document ci-après)
- Copie du livret de famille

IMPORTANT

- La prise en charge sera calculée sur le montant restant à la charge des familles, toutes déductions faites de la participation d'autres organismes (CAF, Comité d'entreprise...). La prise en charge est applicable uniquement aux familles habitant la commune de Savigneux.
- Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.
- Les dossiers envoyés par mail seront traités plus rapidement
- En cas de situation particulière, la mairie se réserve le droit de demander des documents administratifs complémentaires. La mairie se réserve le droit de contacter les institutions pour vérifier les informations fournies.
- Un dossier par enfant est à réaliser
- Si vous avez déjà déposé un dossier de demande sur une période précédente, la copie du livret de famille n'est pas à fournir ainsi que le RIB.

LETTRE DE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE A L'INSCRIPTION AUX CENTRES DE LOISIRS

Je soussigné(e) Nom et prénom

..... déclare être le
responsable légal de l'enfant et sollicite
de la mairie de Savigneux l'attribution d'une prestation séjour d'enfants pour mon (mes) enfant(s) :

- Accueil de loisirs sans hébergement - temps extrascolaire
(1/2 journée ou 1 journée pendant les périodes scolaires)
- Séjour en accueil de loisirs dans une structure agréée par la DDCS

Je déclare sur l'honneur :

- Avoir bénéficié d'une aide d'une aide de la CAF ou d'associations caritatives pour un montant de
- Avoir bénéficié d'une aide d'une aide de mon comité d'entreprise pour un montant de
- Avoir bénéficié d'une aide d'une aide de la CAF pour un montant de
- Ne pas avoir bénéficié d'une aide d'un autre organisme (CAF, comité d'entreprise, ...)

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur cette demande de réduction, certifie l'exactitude des pièces et documents joints à la demande de réduction, s'engage à fournir toutes les pièces justificatives qui lui seraient demandées.

La Mairie de SAVIGNEUX se réserve le droit de réclamer les sommes indûment réglées en cas de fausse déclaration.

J'ai pris connaissance que si je déclare des frais de garde au niveau de ma déclaration d'impôts, l'aide de la commune l'aide versée par la commune doit être déduite des sommes déclarées.

Date

SIGNATURE

Les dossiers sont à envoyer :

- **Du 1^{er} au 15 octobre** pour les factures relevant de la période du 1^{er} janvier au 31 août 2019
- **Du 15 au 31 janvier 2020** pour les factures relevant de la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019.

Modifications apportées lors conseil municipal du 23 mai 2019

Les 2 modifications suivantes ne sont prises en compte qu'à compter du 1^{er} septembre 2019

- Public cible : les familles domiciliées à Savigneux des enfants de 3 à 14 ans révolus
- Prise en charge par la municipalité
 - 70% du coût à charge des parents, plafonné à 2 € la ½ journée
 - 70% du coût à charge des parents plafonné 5 € la journée

Règlement voté en conseil municipal le 15 mars 2018

- Public cible : les familles domiciliées à Savigneux des enfants de 3 à 10 ans révolus
- Inscrire ses enfants 3 à 10 ans révolus au sein d'une structure proposant **un accueil de loisirs avec ou sans hébergement sur le temps extrascolaire (les mercredis), les petites vacances et les grandes vacances** du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018
- Inscrire ses enfants dans une structure agréée par la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
- Les temps pris en compte : les mercredis en période scolaire et en vacances scolaires du lundi au vendredi.
- Les séjours organisés dans le cadre des études scolaires (par les écoles primaires & collèges) ne sont pas pris en compte.
- Le versement se fait après le séjour.

- Les dossiers dûment remplis sont à envoyer par mail à l'adresse suivante secretariat@savigneux.fr ou à déposer en mairie,
- Dossier à remplir et pièces à fournir :
 - RIB (*à fournir seulement lors de la 1^{ère} demande*)
 - Courrier de demande (cf. modèle)
 - Factures
 - Justificatif de domicile de moins de 3 mois
 - Copie du livret de famille (*à fournir seulement lors de la 1^{ère} demande*)

- Le soutien financier de la commune varie selon le « reste à charge »¹ pour la famille. Ces montants sont valables **jusqu'au 1^{er} septembre 2019** :
 - 70% du coût à charge des parents, plafonné à 1,50 € la ½ journée
 - 70% du coût à charge des parents plafonné 3 € la journée

¹ Déduction de toute aide confondue soit le montant de la facture moins les aides de la CAF, de comité d'entreprises, ou autres institutions et associations